

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00337**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL APICOLE DE LA LOIRE POUR GERER 4 RUCHES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 septembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160726-D20160033710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT DEPARTEMENTAL APICOLE DE LA LOIRE POUR GERER 4 RUCHES**

Le syndicat apicole de la Loire va procéder au suivi et entretien de quatre ruches offertes par GRDF à Saint-Etienne Métropole. Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Saint-Etienne Métropole souhaite soutenir les actions de mise en œuvre de la biodiversité/Trame verte et bleue, de sensibilisation des publics et de valorisation du développement durable sur le territoire.

La Communauté Urbaine, en partenariat avec la Ville de Saint-Etienne, souhaite soutenir l'activité apicole du territoire par la promotion du rôle de l'abeille en tant que pollinisateur, et vecteur de sensibilisation auprès du grand public des enjeux de biodiversité et de nature urbaine.

La Ville de Saint-Etienne est déjà mobilisée par une politique en faveur de biodiversité depuis plusieurs années (gestion différenciée des espaces verts, charte « zéro phyto », Réserve naturelle régionale gorges de la Loire...). Aujourd'hui elle est engagée dans une démarche ambitieuse de préservation et valorisation de sa Trame verte et bleue et souhaite mettre à disposition du syndicat apicole un terrain pour la mise en œuvre de cette action.

Une campagne de communication autour de l'abeille (« ambassadrice de la biodiversité en ville, marqueur d'une ville qui se renouvèle comme un organisme vivant ») permettrait de mieux faire valoir ce positionnement aux habitants et serait l'occasion de faire passer de nouveaux messages sur :

- la place et le rôle de la nature en ville,
- la gestion différenciée et le zéro phyto des espaces de nature dans les communes,
- le rôle des arbres et des pieds d'arbre,
- le changement de perception (herbes folles par exemple),
- le lien avec l'alimentation bio et locale, et le rôle des pollinisateurs...

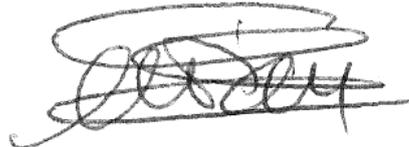
Une récolte et une mise en pot du miel sera l'occasion de communiquer sur les événements « développement durable » et sur l'obtention d'un « Miel urbain de montagne » de bonne qualité.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention de 1 200 € en 2016 au syndicat apicole de la Loire,**
- **approuve les modalités de versement prévues (acompte 70 % + solde ultérieur 30 %),**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions dont un exemplaire est joint au présent dossier.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre DDESENSIBIL du budget Développement Durable de l'exercice 2016.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU